

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale
tenue le vendredi 13 novembre 2009, à midi, au Pavillon Alexandre-Vachon, salle 2850**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Cette assemblée est une reprise de celle qui n'a pas pu être tenue le 6 novembre 2009, puisqu'il n'y avait pas quorum. Selon les Statuts du SPUL, le quorum d'une Assemblée générale reprise est établi sur la base du nombre de membres présents. À 12 h, le président, André Castonguay, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président de l'assemblée, André Castonguay, invite la secrétaire, Christiane Kègle, à proposer l'ordre du jour.

Proposition Kègle – Brisson

Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2008;
4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2008;
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 7 octobre 2008;
6. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 7 octobre 2008;
7. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 14 novembre 2008;
8. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 14 novembre 2008;
9. Rapport annuel du Comité exécutif – Réception;
10. Perspectives pour l'année 2009-2010 - Information;
11. États financiers :
 - ◆ Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception;
 - ◆ États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009 – Adoption;
 - ◆ États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009 – Adoption;
 - ◆ États financiers du Fonds de réserve du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2009 - Adoption;
12. Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2009-2010 – Réception;

13. Élections
 - ◆ Élection d'une présidente ou d'un président et d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée);
 - ◆ Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL (3 postes de membre - vote à main levée);
14. Information du président et questions des membres;
15. Divers;
16. Levée de l'assemblée.

Le président de l'assemblée, André Castonguay, invite les membres présents à amender l'ordre du jour, si elles et ils le souhaitent. Aucune modification n'est proposée.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2008

Le président de l'assemblée, André Castonguay, invite la secrétaire, Christiane Kègle, à faire la proposition de l'adoption du procès-verbal.

Proposition Kègle – Desgagné

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2008.

Le président de l'assemblée soumet le procès-verbal à l'examen de l'Assemblée générale. Aucune demande de modification n'est faite.

Adoptée à l'unanimité

4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2008

Le président du SPUL, Yves Lacouture, présente les suites au procès-verbal :

- Conformément aux Statuts du SPUL, la proposition de modification aux Statuts présentée à l'Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2008 a entraîné un référendum;
- Le référendum a résulté par l'adoption, à la majorité, de la proposition de modification aux Statuts du SPUL qui, de ce fait, sont devenus effectifs;
- Notons que les Statuts amendés prévoient que le niveau normal du Fonds de réserve équivaut désormais à 10 % de la masse salariale;
- La modification du taux de la cotisation syndicale, fixé à 1,5 % du salaire par l'Assemblée générale, est entrée en vigueur à la première paie de décembre 2008;
- Les modifications aux Statuts et au taux de cotisation syndicale ont permis de transférer au Fonds de réserve, au cours de la dernière année, un montant de 651 934 \$.

5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 7 octobre 2008

Le président de l'assemblée, André Castonguay, invite la secrétaire, Christiane Kègle, à faire la proposition de l'adoption du procès-verbal.

Proposition Kègle – Charette

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 7 octobre 2008.

Le président de l'assemblée soumet le procès-verbal à l'examen de l'Assemblée générale. Il n'y a aucune demande de modification.

Adoptée à l'unanimité

6. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 7 octobre 2008

Le président du SPUL, Yves Lacouture, présente les suites au procès-verbal :

- L'Assemblée générale spéciale du 7 octobre 2008 a entraîné une procédure référendaire afin de soumettre au vote une proposition de mandat de grève;
- La procédure de référendum a conduit à l'adoption, à la majorité, d'un mandat de grève;
- Ce mandat de grève voté par l'Assemblée générale a été mis en application. Ainsi, il y a eu trois jours de grève en octobre 2008;
- Ces jours de grève ont permis de faire débloquer les négociations et d'en arriver à une entente avec l'Employeur pour le renouvellement de notre convention collective.

7. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 14 novembre 2008

Le président de l'assemblée, André Castonguay, invite la secrétaire, Christiane Kègle, à faire la proposition de l'adoption du procès-verbal.

Proposition Kègle – Thériault

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion spéciale du vendredi 14 novembre 2008.

Le président de l'assemblée soumet le procès-verbal à l'examen de l'Assemblée générale. Aucune demande de modification n'est faite.

Adoptée à l'unanimité

8. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 14 novembre 2008

Le président du SPUL, Yves Lacouture, présente les suites au procès-verbal :

- L'Assemblée générale spéciale du 14 novembre 2008 a entraîné une procédure référendaire afin de soumettre au vote la proposition d'adoption du projet de convention collective;
- Le référendum a conduit à l'adoption, à la majorité, du projet de convention collective;
- La convention collective 2008-2012 a été signée par les parties le 27 novembre 2008;
- Un exemplaire papier de la convention collective 2008-2012 a été subséquemment transmis aux membres du SPUL.

9. Rapport annuel du Comité exécutif : Réception

Le président de l'assemblée, André Castonguay, convie le président du SPUL, Yves Lacouture, à présenter une proposition relative au rapport annuel du Comité exécutif.

Le président du SPUL profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les déléguées et délégués et autres membres du SPUL qui s'investissent dans les divers comités du SPUL, en donnant généreusement de leur temps.

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

10. Perspectives pour l'année 2009-2010 – Information

Le président du SPUL, Yves Lacouture, énumère les perspectives envisagées par le SPUL pour 2009-2010 :

- Le SPUL entend poursuivre la défense des conditions de travail des professeures et professeurs, au cours de l'année 2009-2010;
- Le SPUL continuera d'être soucieux de la place dévolue aux professeures et professeurs au sein de l'Université Laval; il défendra le rôle prépondérant de ces derniers, ainsi que la collégialité;
- Le Comité exécutif surveillera attentivement la mise en place des nouveaux systèmes informatiques, BANNER ou autres, et tentera d'évaluer les contraintes qu'ils entraînent pour les professeures et professeurs;
- Le SPUL continuera d'occuper une place prépondérante dans la gestion des prévoyances collectives et du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL). Rappelons que le SPUL est un cas particulier, car il est l'un des rares syndicats à être preneur des assurances collectives, une responsabilité qui est généralement dévolue à

l'Employeur. Cette caractéristique nous permet d'avoir le régime de prévoyances collectives le mieux adapté à la réalité des professeures et professeurs, et ce, à moindre coût.

Outre la défense des intérêts des membres du SPUL, le Comité exécutif a établi quatre priorités pour l'année 2009-2010 :

PREMIÈRE PRIORITÉ

Poursuivre la modernisation des communications du SPUL. À cet effet, le président signale que la refonte du site Internet du SPUL se poursuit et que le nouveau site sera mis en ligne au cours des prochaines semaines.

DEUXIÈME PRIORITÉ

Grâce à une politique de gestion financière rigoureuse, qui permet le meilleur usage possible des cotisations syndicales, nous entendons poursuivre l'accroissement du Fonds de réserve. En un an, nous avons transféré 1 000 000 \$ du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve et nous devrions transférer un montant équivalent au cours de la prochaine année.

Le président signale au passage que le Comité exécutif a entamé des discussions préliminaires avec l'ACPPU afin d'évaluer la possibilité de redevenir membre de cette association. Le retour à l'ACPPU nous donnerait accès à un Fonds de défense d'environ 20 000 000 \$. Associé au fonds de réserve du SPUL, qui équivaudra à 10 % de la masse salariale d'ici quelques années, l'accès au Fonds de défense de l'ACPPU placerait le SPUL dans une situation de force lors des prochaines négociations.

De plus, adhérer à l'ACPPU nous donnerait aussi accès aux services d'analyse et d'information de cette association. Ces services nous permettraient d'avoir des données fort utiles en période de négociation.

Le président souligne que le renforcement du pouvoir de négociation du SPUL par l'accroissement de la valeur de sa caisse de défense ne signifie pas d'entrer dans un mode de confrontation avec l'Employeur. Le Comité exécutif demeure partisan d'une approche pragmatique et d'une politique de bonne entente avec l'Employeur.

La bonne entente ne signifie toutefois pas un « aplâtrisme ». La volonté de régler les différends à l'amiable n'est pas incompatible avec le désir de renforcer la capacité du SPUL à soutenir un éventuel affrontement.

Au cours de la prochaine année, nous conserverons donc une politique de main tendue vers l'Employeur, mais nous continuerons de renforcer la force de négociation du SPUL.

TROISIÈME PRIORITÉ

L'accroissement de la charge de travail et la réalité de plus en plus difficile des professeures et professeurs amènent le SPUL à développer davantage de services d'accompagnement et d'information. Dans ce sens, le Comité exécutif entend accroître le nombre de rencontres d'information destinées aux membres et augmenter les services d'accompagnement dispensés par le Comité d'information sur la convention collective et des griefs (CICCG).

Le président souligne au passage les activités du Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs, qui se penche sur les conditions d'accueil de ces dernières et derniers et développe des services qui leur sont destinés.



À la suite des priorités du SPUL, résumées par le président, plusieurs questions sont soulevées par les membres de l'assemblée :

Concernant l'adhésion éventuelle du SPUL à l'ACPPU, un membre demande en quoi la situation est différente par rapport à 1994. Le président répond que le SPUL avait quitté l'ACPPU à cette époque pour des raisons essentiellement économiques. Or, la situation financière du SPUL est bien meilleure actuellement, comme le soulignera d'ailleurs le trésorier, Marcel R. Boulay, au point 11 de l'ordre du jour.

Un autre membre désire savoir ce que le SPUL entend faire pour concrétiser l'une de ses priorités, celle relative à la charge de travail. Le président répond que le SPUL a l'intention de mettre en place des services d'accompagnement et d'information, lesquels seront définis au cours de l'année en cours. Par ailleurs, comme on constate une augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants, le plancher d'emploi devrait augmenter en proportion de celle-ci.

Un membre aimerait connaître le plan d'action syndicale par rapport au sous financement chronique de l'Université Laval. Il considère que le « pelletage » des responsabilités vers les unités a une incidence directe sur la charge de travail des professeures et professeurs. Le président souligne alors que le SPUL a déjà dénoncé le sous financement des universités et qu'il défend les intérêts de ses membres en termes de relations de travail.

Un autre membre, qui éprouve des difficultés avec le directeur de son unité relativement à des modifications à sa tâche après son approbation par l'unité, souhaite obtenir l'appui du SPUL. Le président le réfère au Comité de révision de la charge de travail. Sur ce, un autre membre souligne qu'il existe un lien direct entre la charge de travail et l'augmentation ou la diminution des ressources. La convention collective, dit-il, a été construite pour donner une prérogative à l'unité afin que l'équité soit respectée dans la répartition de la charge de travail. Ce membre insiste sur le fait que la charge de travail peut être refusée par une unité si elle est jugée globalement trop lourde. Un autre membre renforce cette position en ajoutant que l'unité a le devoir de faire respecter l'équité et que, dans ce sens, l'Assemblée d'unité est un lieu de prise de position politique.

Un membre oriente le débat vers les responsabilités dévolues aux directrices et directeurs de programme. Mal définie, cette fonction administrative s'alourdit constamment, la directrice ou le directeur de programme devenant selon les circonstances : secrétaire, passeur, psychologue, etc. Ce membre aimerait que les directions de programme soient mieux définies, car présentement elles sont des déversoirs déconcertants pour tous. Le président prend acte de ces difficultés liées à la direction de programme.

D'autres membres s'inquiètent de l'implantation du nouveau système informatique de gestion des études, BANNER. Le président invite les membres du SPUL à soumettre des cas précis au CICCG, afin que celui-ci puisse documenter le dossier.

11. États financiers

◆ Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception

Le président de l'assemblée invite le trésorier, Marcel R. Boulay, à déposer le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

◆ États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009 : Adoption

À l'invitation du président de l'assemblée, le trésorier, Marcel R. Boulay, présente les principaux aspects des états financiers du SPUL pour l'année 2008-2009 et dont les membres ont reçu un exemplaire (période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009).

Le trésorier mentionne d'abord que le document fait état d'une diminution de l'actif à court terme, en l'occurrence une diminution de 503 339 \$ des certificats de dépôts. Le trésorier souligne que ce surplus accumulé au cours des exercices précédents a été utilisé pour rencontrer les frais de la grève d'octobre 2008 au lieu de puiser dans le Fonds de réserve.

Le Fonds de réserve atteignait 6 100 338 \$ au 31 mai dernier, en croissance de 859 936 \$ par rapport à l'année 2007-2008. La croissance du Fonds de réserve résulte de revenus d'intérêt (208 002 \$) et de transferts du Fonds de fonctionnement (651 934 \$). Au 31 mai dernier, le Fonds de réserve représentait 5,17 % de la masse salariale, en deçà du 10 % prescrit par les Statuts du SPUL.

Le trésorier souligne la poursuite de la modernisation des installations du Syndicat par l'acquisition de nouveaux ordinateurs pour remplacer notre matériel désuet et par l'achat de mobilier pour compléter les rénovations entreprises il y a deux ans.

Le trésorier souligne au passif à court terme la présence de provisions pour la retraite anticipée de nos adjointes et l'assurance responsabilité des dirigeantes et dirigeants du Syndicat, car nous ne pouvons obtenir une couverture d'assurance à un coût abordable.

À l'état des résultats, le trésorier rapporte que le budget 2008-2009 a été respecté et que l'exercice financier s'est terminé par un excédent des produits de 456 981 \$. Les produits ont été supérieurs aux prévisions budgétaires en raison de l'augmentation du taux de cotisation syndicale qui a été établi à 1,5 % de la masse salariale lors de l'Assemblée générale de 2008. Le coût de la grève d'octobre 2008 a été de 437 924 \$ dont la majeure partie est celle dévolue aux indemnités de grève versées aux professeures et professeurs.

Le trésorier souligne enfin que la santé financière du SPUL s'avère excellente et que l'exécutif du Syndicat continuera sa gestion prudente au cours de la prochaine année.

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve les états financiers du SPUL 2008-2009 du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

◆ **États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009 : Adoption**

À l'invitation du président de l'assemblée, le trésorier, Marcel R. Boulay, présente les principaux aspects des états financiers du Comité de gestion des assurances collectives pour l'année 2008-2009. Il commente le rapport financier du CGAC préparé par Marc Desgagné, président du comité, dont les membres du Conseil syndical ont reçu copie. Il profite de l'occasion pour souligner le travail extraordinaire des membres de ce comité; *a contrario*, il déplore que l'Employeur ne tienne pas un registre adéquat des versements dus et que les membres de ce comité doivent faire preuve d'une grande vigilance pour s'assurer que les dispositions de la convention collective soient fidèlement respectées.

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve les états financiers du CGAC 2008-2009 du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

◆ **États financiers du Fonds de réserve du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2009 : Adoption**

À l'invitation du président de l'assemblée, le trésorier, Marcel R. Boulay, présente les principaux aspects des états financiers du Fonds de réserve de 2006 à 2009. Le trésorier précise que, selon les Statuts du SPUL (article 57), une vérification comptable du Fonds de réserve doit être effectuée tous les trois ans. Il présente brièvement à l'assemblée le rapport de vérification comptable réalisé par la firme Laberge, Lafleur, Brown, comptables agréés, dont les membres ont reçu copie. Le trésorier souligne qu'au 31 mai dernier, le Fonds de réserve représentait 5,17 % de la masse salariale. Les Statuts du SPUL stipulent que, depuis l'Assemblée générale de l'an dernier, le Fonds doit représenter 10 % de la masse salariale et que le nouveau taux de la cotisation syndicale permettra d'augmenter graduellement la valeur de notre Fonds pour atteindre la valeur prescrite dans quatre ou cinq ans. Le trésorier ajoute qu'en date du 27 octobre dernier la valeur du Fonds de réserve se situait à 6 651 147 \$ et que cela représentait 5,47 % de la masse salariale. Le trésorier souligne enfin que les avoirs du Fonds de réserve ont été investis en dépôts à terme auprès de la Caisse populaire Desjardins de l'Université Laval. Il souligne que ces placements sont sans doute conservateurs, mais que cette façon de procéder a le mérite d'être sécuritaire.

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve les états financiers du Fonds de réserve 2006 à 2009.

Adoptée à l'unanimité

12. Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2009-2010 – Réception

Le trésorier présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2009-2010 adoptées par le Conseil syndical à sa réunion du mois de juin dernier.

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive les prévisions budgétaires pour l'année 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

13. Élection d'une présidente ou d'un président et d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)

Le président d'assemblée, André Castonguay, cède la présidence de l'assemblée à Christiane Kègle. Cette dernière ouvre la période de mise en candidature.

Le Comité exécutif propose :

La candidature d'André Castonguay (Faculté de pharmacie) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2010-2011.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Christiane Kègle invite les membres présents à voter.

André Castonguay est élu à l'unanimité

Christiane Kègle rend la présidence de l'assemblée au président élu, André Castonguay.

Le président d'assemblée, André Castonguay, ouvre la période de mise en candidature.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Marcel Aubert (Faculté de théologie et de sc. religieuses) comme président suppléant des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2010-2011.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Marcel Aubert est élu à l'unanimité

**Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL
(3 postes de membres – vote à main levée)**

Premier poste

Le président, André Castonguay, procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Denise Ouellet (Sciences des aliments et nutrition) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Denise Ouellet est élue à l'unanimité

Deuxième poste

Le président, André Castonguay, procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Louise Brisson (Biochimie et microbiologie) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Louise Brisson est élue à l'unanimité

Troisième poste

Le président, André Castonguay, procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Diane Bédard (École d'actuariat) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Diane Bédard est élue à l'unanimité

14. Information du président et questions des membres

Le SPUL fête cette année son 35^e anniversaire. Pour célébrer cet événement, les membres du SPUL sont conviés à un souper qui aura lieu au Château Bonne Entente, le 9 décembre prochain. À cette occasion, plusieurs membres ayant contribué de façon importante à la vie syndicale seront honorés. Une invitation à participer à cet événement a récemment été transmise à tous les membres. Le président invite ces derniers à retourner au SPUL, si ce n'est déjà fait, le carton d'invitation dûment complété.

Cette invitation était accompagnée d'une épinglette aux couleurs du SPUL, le président invite les membres à l'arborer fièrement.

15. Divers

Aucun point n'est ajouté en divers.

16. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Rigaux-Bricmont – Lagacé

L'assemblée est levée à 13 h 15.

Christiane Kègle, Ph.D.
secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :
André Castonguay, président
Le 28 octobre 2010